MEDIAPART.fr

Directeur de la publication : Edwy Plenel

www.mediapart.fr

### Combattre la mafia de l'évasion fiscale

PAR EDWY PLENEL ARTICLE PUBLIÉ LE DIMANCHE 22 FÉVRIER 2015

La tentation belge de Bernard Arnault est une leçon de choses. Le désir d'expatriation de ce milliardaire montre que l'argent, quand il devient une fin en soi, avoisine le crime dans sa volonté d'échapper aux lois communes. L'évasion fiscale n'est pas à la marge mais au centre d'une économie devenue mafieuse parce que livrée à la finance.

La tentation belge de Bernard Arnault, première fortune française et quatrième fortune mondiale, est une formidable leçon de choses. Quels que soient ses démentis postérieurs, le désir d'expatriation de ce milliardaire boulimique montre que l'argent, quand il devient une fin en soi, avoisine le crime dans son entêtement à échapper aux lois communes. L'évasion fiscale n'est pas à la marge mais au centre d'une économie devenue mafieuse parce que livrée à la finance. La combattre devrait être l'urgence du moment, une véritable cause nationale et européenne. Démonstration factuelle.



En 1937, après la réélection de **Franklin Delano Roosevelt** pour un deuxième mandat présidentiel, les États-Unis d'Amérique accentuaient leur sursaut démocratique et social face à une crise de même ampleur que l'actuelle, tandis qu'en Europe, nazisme et fascisme imposaient leur barbarie jusqu'à l'inévitable basculement dans la guerre mondiale. Le 21 mai de cette année-là, **Henry Morgenthau Jr.**, le ministre des finances américain, transmit à son président une *Note du Trésor sur la fraude et l'évasion fiscales* (**lire ici sa traduction française**).

« Année après année, écrivait-il, l'enquête sur les rentrées de l'impôt sur le revenu révèle le combat toujours plus acharné des individus fortunés et des entreprises pour ne pas payer leur juste part des dépenses de leur gouvernement. Bien que le Juge Holmes (figure respectée de la Cour suprême) ait dit que "les impôts sont le prix à payer pour une société civilisée", trop de citoyens veulent la civilisation au rabais. »

Ne pas payer ses impôts, chercher à s'y soustraire ou à y échapper, c'est donc faire le choix de la barbarie du chacun pour soi contre la civilisation du tous pour chacun. Quand il devient un absolu, la fin et la mesure de toute chose, l'argent n'est plus qu'une arme sauvage au bénéfice d'une liberté aveugle, destructrice de la société, des liens et des solidarités qui la font tenir. Quand tout s'achète, il n'y a plus de principe et de valeur qui vaille, et la loi elle-même ne vaut plus rien. La fiscalité n'est pas l'ennemie de la liberté, qui comprend celle de s'enrichir. Mais elle civilise cette liberté individuelle en l'insérant dans une relation collective où chacun, à la mesure de ses moyens, contribue à la richesse nationale, afin qu'il y ait des écoles, des hôpitaux, des routes, etc., dans l'espoir qu'ainsi, personne ne sera laissé en dehors de la cité commune.

Quand les leaders de la droite – François Fillon, par **exemple** – se lamentent sur le sort de Bernard Arnault, ils dévoilent leur faible souci de l'intérêt général et leur grande sollicitude pour quelques intérêts privés. Ce fut d'ailleurs leur politique, notamment sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy : que le peuple dans son acception la plus large paye toujours plus et encore ; que les très riches payent de moins en moins afin de s'enrichir de plus en plus (lire ce rappel par Laurent Mauduit). Mais cet appel à l'incivisme et cet éloge de l'illégalisme vont au-delà : écho à la radicalisation extrémiste de la droite américaine, dont les tentations fascisantes ont une liberté aveugle pour étendard (lire l'article de Thomas Cantaloube sur leur maître à penser, Ayn Rand), ils diffusent une pédagogie politique funeste qui érige le droit du plus fort, parce que le plus fortuné, en norme sociale.

Directeur de la publication : Edwy Plenel
www.mediapart.fr

D'où ce détour par un passé américain plein d'à présent européen, qui permet de prendre toute la mesure de cette régression intellectuelle. La raison de la note du ministre Morgenthau était la moindre ampleur que prévu des rentrées fiscales pour l'année 1936, notamment parce que les plus riches se débrouillaient pour échapper à l'effort collectif.

Énumérant les procédés utilisés, parmi lesquels au premier chef les paradis fiscaux, et citant nommément certains des milliardaires concernés, le ministre des finances américain insistait sur l'amoralisme de ces combines en opposant ces profiteurs à tous les autres acteurs de l'économie – salariés, commerçants, entrepreneurs –, tout comme, dans la France d'aujourd'hui, le patron du numéro un mondial du luxe, LVMH, ne dit en rien la vérité d'un tissu industriel hexagonal fait de petites et moyennes entreprises.

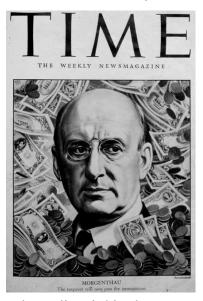
« Nous avons encore beaucoup trop de cas de ce que j'appellerai la fraude morale, écrivait donc Morgenthau à l'attention du président Roosevelt, c'està-dire la mise en échec des impôts par des moyens douteux qui n'ont pas d'objectif ni d'utilité réels pour les affaires, et auxquels un homme vraiment honnête n'aurait pas recours pour réduire ses impôts. Votre gouvernement s'est distingué en exigeant un niveau plus élevé de moralité dans les relations commerciales. Nous avons besoin d'un niveau plus élevé de moralité dans les rapports du citoyen avec son gouvernement. (...) Le salarié moyen et le petit commerçant n'ont pas recours à de tels procédés. La grande masse de nos déclarations sont faites honnêtement. Le fait que les soi-disant leaders du monde des affaires fraudent le fisc ou y échappent est non seulement préjudiciable aux rentrées fiscales, mais il l'est aussi pour ceux qui se livrent à ces actes. Il ajoute à la charge fiscale des autres membres de la communauté, qui en portent déjà leur part bien qu'ils aient moins de moyens. La réussite de notre système fiscal dépend autant d'une bonne administration par le Trésor public que de déclarations complètement honnêtes par les contribuables. Et nous sommes en

droit d'attendre des gens haut placés une moralité plus élevée que celle dévoilée par les déclarations de 1936. »

### Parti de l'argent et parti du crime

Cette alarme contre la fraude et l'évasion fiscales relevait des travaux pratiques d'une politique sans ambiguïté du *New Deal* vis-à-vis de la taxation des plus riches. « *Les impôts sont les cotisations que nous payons pour jouir des privilèges de la participation à une société organisée* », déclarait Roosevelt en 1936, deux ans après le vote du *Revenue Act* qui remit à plat les règles d'imposition des hauts revenus.

Les personnes gagnant plus de 200 000 dollars (soit un million de dollars aujourd'hui) par an furent alors taxées à hauteur de 63 %. La loi fut révisée en 1936, augmentant le taux à 79 %, qui atteindra même 91 % en 1941. Pendant près d'un demi-siècle, soit jusqu'à la contre-révolution reaganienne et thatchérienne, les États-Unis connaîtront un taux marginal d'imposition sur les très hauts revenus proche de 80 % (**lire cette mise au point de Thomas Piketty**).



Mais, comme le soulignait hier la note américaine de Henry Morgenthau et comme l'illustre aujourd'hui la tentation belge de Bernard Arnault, il ne suffit pas d'imposer plus fortement les plus riches : il faut aussi, sinon surtout, empêcher qu'ils fraudent et que leurs fortunes s'évadent, de même que les délinquants fuient la juste rigueur de la loi et que le crime prolifère à l'abri

MEDIAPART. fr 3

d'une économie parallèle. Et ce n'est pas une petite affaire tant, ces quarante dernières années, l'évasion fiscale n'a cessé de gangrener le cœur de l'économie mondiale, de se professionnaliser financièrement et de se barricader juridiquement, au point de devenir une citadelle imprenable, opaque et secrète à la manière d'un trou noir où s'abrite, se renforce et se conforte une dangereuse « mafiosisation » du monde.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

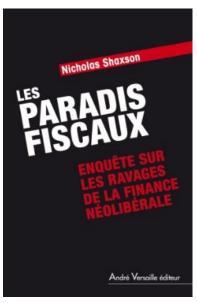
www.mediapart.fr

Affirmer ce lien d'essence entre parti de l'argent et parti du crime, entre des organisations qui, pardelà leurs dissemblances, la respectabilité des unes, la clandestinité des autres, n'ont d'autre loi que le profit et d'autre règle que le secret, n'est pas un propos d'illuminé ou d'agité. Dans son fameux discours du 31 octobre 1936, au Madison Square Garden, à la veille de sa réélection (**lire ici sa version française**), Roosevelt lui-même n'y avait pas été par quatre chemins (comme le rappelait déjà **ici même Antoine Perraud**).

S'en prenant aux « vieux ennemis de la paix », dont au premier chef « le monopole industriel et financier, la spéculation, la banque véreuse », le leader démocrate poursuivait ainsi : « Ils avaient commencé à considérer le gouvernement des États-Unis comme un simple appendice à leurs affaires privées. Nous savons maintenant qu'il est tout aussi dangereux d'être gouverné par l'argent organisé que par le crime organisé. »

L'argent organisé à même enseigne que le crime organisé, clamait Roosevelt, allant bien au-delà de cette « finance anonyme » évoquée comme son « ennemi » par le candidat François Hollande (lire notre compte-rendu du meeting du Bourget). Pas si anonyme et, surtout, criminelle! De fait, le ministre des finances déjà cité, Henry Morgenthau, ajoutera à sa lutte contre la fraude et l'évasion fiscales le combat contre la corruption et le crime organisé. Que diraient aujourd'hui ces réformateurs radicaux, convaincus que l'exigence démocratique n'était pas l'affaire des tièdes, au spectacle des dérégulations ultralibérales qui, en quelques décennies, nous ont légué un monde où l'argent est roi et le crime son maître? Oui, le crime, c'est-à-dire le refus des lois et la violation des règles, dans un climat de lâcheté et d'indécence, de

renoncement des États et d'arrogance des oligarques. Et un crime que la crise, loin de le faire reculer, a conforté.



Car telle est la réalité de notre monde devenu la proie d'un capitalisme sans entraves : les paradis fiscaux en sont le cœur. Non pas la marge, l'exception ou la dérive, mais la norme. Ce noir tableau est brossé par **Nicholas Shaxson**, auteur de la plus récente bible sur le sujet (l'édition originale anglaise est de 2011) :

« Les paradis fiscaux sont partout. Plus de la moitié du commerce international – du moins sur le papier - passe par eux. Plus de la moitié de tous les actifs bancaires et un tiers des investissements directs à l'étranger des multinationales transitent par des centres financiers off-shore. Environ 85 % des opérations bancaires internationales et des émissions d'obligations sont effectuées via ce que l'on appelle l'Euromarket, un espace off-shore apatride. Le FMI a évalué en 2010 que le bilan cumulé des petits paradis fiscaux insulaires s'élevait à 18 000 milliards de dollars - une somme équivalente à un tiers du PIB mondial -, précisant que ce montant était sans doute sous-estimé. La Cour des comptes américaine a révélé en 2008 que 83 des plus grandes entreprises du pays possédaient des filiales dans les paradis fiscaux. L'année suivante, une enquête du Tax Justice Network nous a appris que 99 des 100 plus grandes entreprises

Mediapart.fr

européennes avaient recours à des filiales off-shore. Dans chaque pays, les banques sont les sociétés qui, de loin, recourent le plus aux paradis fiscaux. »

Les travaux pionniers de Gabriel Zucman, un **jeune chercheur de l'École d'économie de Paris**, ont permis d'évaluer ce qu'il nomme « la richesse manquante des nations » : environ 8 % du patrimoine financier des ménages est détenu dans des paradis fiscaux à l'échelle mondiale. « Fin 2008, expliquaitil dans **un entretien à La vie des idées**, le patrimoine financier des ménages — c'est-à-dire les dépôts bancaires, les portefeuilles d'action, les placements dans des fonds d'investissement et les contrats d'assurance-vie détenus par les ménages du monde entier — s'élevait à 75 000 milliards de dollars. Les ménages détenaient donc environ 6 000 milliards de dollars dans les paradis fiscaux. »

Dans une nouvelle étude, toute récente (septembre 2012, à télécharger ici, en anglais), Gabriel Zucman et son collègue Niels Johannesen montrent que la prétendue action du G20 contre les paradis fiscaux « a jusqu'à présent largement échoué » : « Il y a autant d'argent dans les paradis fiscaux aujourd'hui qu'en 2009, et les fonds se déplacent vers les paradis fiscaux les moins coopératifs. »

### La part d'ombre de la mondialisation

Christian Chavagneux Ronen Palan

# Les paradis fiscaux

TROISIBME EDITION

(Collive se it comme un roman.))

Li Monde Sconerie



Qui sait, par exemple, qu'un minuscule archipel caraïbe, les îles Caïmans, est aujourd'hui le quatrième centre financier mondial? Notre confrère Christian Chavagneux, d'Alternatives économiques, lance cette question en ouverture de son précis très pédagogique sur Les Paradis fiscaux (avec Ronen Palan, coll. Repères, La Découverte). Depuis, la campagne électorale américaine a fait sortir ces îles de l'ombre discrète qui les abritait, avec une cascade de révélations sur la fortune qu'y a amassée et cachée le candidat républicain Mitt Romney (lire l'enquête de Nicholas Shaxson dans Vanity Fair et celle de Sylvain Cypel dans Le Monde). Du coup, dans un esprit très rooseveltien, les activistes démocrates ont imaginé en vidéo une savoureuse charge contre l'évasion fiscale, dont la Suisse ne sort pas indemne :

Les paradis fiscaux, explique Chavagneux, c'est « la part d'ombre de la mondialisation » : « Ils en nourrissent l'opacité, l'instabilité – ils ont été l'un des acteurs de la grande crise financière de la fin de la première décennie 2000 – et l'inégalité en servant d'abord les plus puissants de ses acteurs. » Mais, au fur et à mesure que s'étend et s'approfondit la crise, l'ombre gagne sur la lumière.

MEDIAPART.fr

5

Cet été, **Tax Justice Network** a démontré que les évaluations officielles des organismes internationaux sous-estiment le poids des paradis fiscaux. Selon ce réseau indépendant pour la justice fiscale, les actifs financiers qui y sont cachés ne seraient pas autour de 17 000 milliards d'euros, chiffre déjà incommensurable, mais de 25 500 milliards de dollars, soit plus que l'addition des PIB des États-Unis et du Japon!

Et encore ne sont comptés là que les actifs financiers, sans prendre en compte tous les autres actifs dissimulés via les paradis fiscaux, investis dans la réalité matérielle, de l'immobilier aux yachts, des écuries de course aux œuvres d'art, etc. (lire l'article précurseur de Martine Orange, **Le prix exorbitant des paradis fiscaux**). L'erreur de perspective serait de croire qu'il ne s'agit là que d'actes individuels, ceux de particuliers violant les lois de leurs nations pour mieux s'enrichir. La vérité, c'est qu'il s'agit du système tout entier, des grandes entreprises aux grandes banques qui, toutes, ont organisé leur prospérité sur l'illégalisme des places off shore.

Ainsi les établissements bancaires qui ont bénéficié, sans contrepartie véritable, du secours de l'argent public depuis 2008 ont tous continué à prospérer dans les paradis fiscaux. Un récent rapport de **CCFD-Terre Solidaire** a révélé que la présence des banques françaises dans les paradis fiscaux a augmenté malgré, ou plutôt grâce à la crise (lire **notre article avec le texte du rapport**). Sur sept banques étudiées, on compte 547 filiales dans les paradis fiscaux, soit près de 21 % du total de leurs filiales. Les banques françaises, notamment BNP-Paribas, Crédit agricole et Société générale, comptent ainsi 24 filiales dans les Caïmans, 12 dans les Bermudes, 19 en Suisse, 29 à Hong Kong et 99 au Luxembourg!

Mais il n'y a pas que les banques : comme le démontrent Chavagneux et Palan, « les grandes entreprises gèrent désormais leur trésorerie et leurs politiques de financement par l'intermédiaire de filiales situées dans les paradis fiscaux qui centralisent les transactions de prêts, d'emprunts, de répartition mondiale des bénéfices, etc., pour

l'ensemble du groupe ». C'est ainsi qu'on aboutit à ce paradoxe qu'en 2008, par exemple, le premier investisseur étranger en France n'est autre que... la France, les multinationales françaises investissant dans leur propre pays via leurs filiales non résidentes situées dans les paradis fiscaux, et ce à un niveau plus important que les investissements des multinationales étrangères en France!



Derrière ces chiffres et ces pratiques, il y a tout simplement le vol d'une grande part de la richesse nationale qui, détournée et cachée, n'est pas redistribuée pour le bien commun. Dans sa récente enquête sur l'évasion fiscale en France, qui a provoqué l'ouverture d'une information judiciaire le 5 avril visant la banque suisse UBS, laquelle bénéficia longtemps de hautes protections, notre confrère Antoine Peillon (ici son blog sur Mediapart) affirme, sans être démenti ni contredit, que « les avoirs dissimulés au fisc français sont presque de l'ordre de toute la recette fiscale annuelle du pays » et que l'évasion fiscale, individus et entreprises confondus, « s'élève au minimum à 590 milliards d'euros, dont 108 milliards rien qu'en Suisse ».

## Un manque à gagner d'au moins 40 milliards par an

Loin d'être anecdotique, la question de la fraude et de l'évasion fiscales est donc un enjeu décisif du redressement économique et financier, social et MEDIAPART.fr

Directeur de la publication : Edwy Plenel www.mediapart.fr

moral de nos nations. Au-delà de la légitime surtaxation des revenus les plus élevés, le nouveau pouvoir doit s'en emparer au plus vite, d'autant plus que c'est une arme pédagogique formidable dans le combat inégal entre les aspirations populaires et les prévarications oligarchiques. Et que cette question fait l'unanimité parmi les différentes forces qui ont soutenu François Hollande au second tour de la présidentielle, comme l'a montré la récente commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion des capitaux et des actifs hors de France et ses incidences fiscales (les deux tomes de son rapport sont téléchargeables en PDF ici et là, ses travaux consultables sur le site du Sénat ainsi que le blog de son rapporteur, Éric Bocquet).

Ce rapport incontestable et incontesté montre que la fuite vers les paradis fiscaux provoque chaque année un manque à gagner d'au moins 40, voire 50 milliards pour le budget de la France! Soit dix (ou vingt) milliards de plus que la saignée de 30 milliards d'économies que le gouvernement veut aujourd'hui imposer au pays! Qu'attend le nouveau pouvoir pour s'emparer des riches travaux du Sénat, les approfondir à l'Assemblée nationale et, ainsi, initier une large dynamique parlementaire en faveur d'une lutte déterminée contre ces crimes financiers?

La lecture des nombreuses auditions menées par les sénateurs met en évidence les lignes de front de cette bataille : d'un côté, un milieu des affaires, relayé par certains hauts fonctionnaires des finances, qui traite de haut la représentation nationale, entre morgue assumée et langue de bois ; de l'autre, tous ceux, des syndicalistes et associatifs jusqu'aux policiers euxmêmes, qui espèrent enfin un sursaut.

Nos deux confrères déjà cités ont été longuement entendus par les sénateurs, faisant la pédagogie, schémas et graphiques à l'appui, de leurs trouvailles. « On m'a dit une fois, à Bercy, leur a confié Christian Chavagneux, qu'en prenant la Belgique, la Suisse, le Liechtenstein et le Luxembourg, on couvrait l'essentiel de la fraude fiscale française, aussi bien celle des particuliers que des multinationales. Il y a donc une fraude, une évasion et une optimisation agressive

de proximité dans laquelle, toutes les statistiques le font ressortir, nos amis luxembourgeois tiennent un rôle particulier. » Une fraude qui est donc nichée au cœur de l'Europe, le Luxembourg et la Belgique faisant partie des six membres fondateurs de l'Union européenne! Et de rappeler que, tandis que le premier détenteur de la dette publique américaine est l'ensemble des investisseurs situés dans les paradis fiscaux, les trois premiers pays où sont localisés les investisseurs qui détiennent la dette publique française ne sont autres que le Luxembourg, les îles Caïmans et le Royaume-Uni.

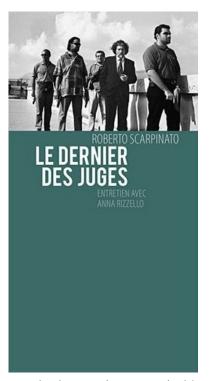
Les sénateurs ont également entendu le magistrat financier Renaud Van Ruymbeke, initiateur avec d'autres, en 1996, de l'Appel de Genève (à relire ici) contre l'opacité financière des paradis fiscaux. À l'époque, a-t-il confié, il n'avait pas trop pris au sérieux la remarque d'un de ses collègues suisses qui lui disait : « Le gros problème, c'est la fraude fiscale. » Seize ans plus tard, il ne dirait plus que « la fraude fiscale est une chose, la criminalité organisée en est une autre » : « En réalité, même si la criminalité organisée ne représente que 1 % à 5 % de l'évasion fiscale, ces deux pratiques ont en commun un certain nombre d'outils que l'on pourrait appeler, sans aucune connotation politique, le libéralisme ou la mondialisation financière. (...) Dès que l'argent franchit les frontières, la loi de la jungle prévaut. »

S'il fut une vertu démonstrative des révélations de Mediapart depuis sa création en 2008, c'est de mettre au jour cette réalité. Apparemment, il n'y a pas de criminels endurcis parmi tous les protagonistes de nos enquêtes les plus spectaculaires, dont cet inventaire donne un aperçu : des fonctionnaires de l'armement et des finances, du ministère de la défense et de celui de l'économie ; l'héritière Liliane Bettencourt et son entourage dans la haute société, d'avocats, de financiers, de notaires, de brasseurs d'affaires et de politiciens professionnels ; le réseau constitué par Ziad Takieddine où l'on croise notamment François Léotard, Nicolas Bazire (numéro deux de LVMH, le groupe de Bernard Arnault), Nicolas Sarkozy, Édouard Balladur, Jean-François Copé...

Directeur de la publication : Edwy Plenel
www.mediapart.fr

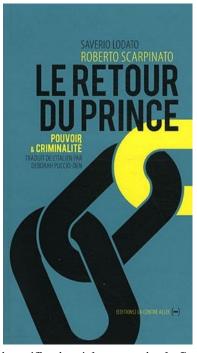
Pourtant, en ne s'en tenant ici qu'aux seules affaires Karachi, Woerth-Bettencourt et Takieddine (on pourrait y ajouter aussi l'affaire Tapie), toutes nos enquêtes ont dévoilé le recours massif à des paradis fiscaux, une pratique généralisée de fraude et d'évasion fiscales, en somme l'habitude, dans ces milieux privilégiés, de la violation de la loi commune et, plus encore, une acceptation culturelle de cet illégalisme comme allant de soi (voir par exemple nos toutes dernières révélations sur les affaires de Takieddine avec la banque Barclays).

#### L'alarme italienne contre la haute mafia



Grande figure de la magistrature indépendante en Italie, ayant fait du combat judiciaire contre la mafia l'engagement d'une vie au service du bien commun (lire ici son hommage, vingt ans après leur assassinat, à ses collègues Paolo Borsellino et Giovanni Falcone), le procureur Roberto Scarpinato aime rappeler que le véritable pouvoir, celui de l'argent comme celui du crime – qui se confondent, se rejoignent ou se croisent souvent –, est toujours obscène, au sens étymologique de ce mot : ob scenum en latin, c'est-à-dire « hors scène ». Car le secret est l'obscénité foncière de ce pouvoir, et c'est bien

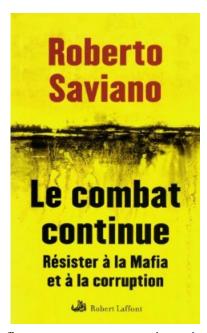
pourquoi, dès qu'il est mis à nu comme dans les enregistrements du majordome des Bettencourt ou dans les documents Takieddine, sa réalité vraie, son avidité, sa brutalité et sa vulgarité nous sidèrent et nous stupéfient. Sur scène, dans ses lieux institutionnels, ce pouvoir met en avant l'apparence d'une représentation destinée au public. Hors scène, il se livre à ses trafics, combines et arrangements au nom de ses intérêts bruts et brutaux, sans aucune fioriture.



Extraordinaire réflexion à haute voix de Scarpinato sur la « mafiosiation » d'un monde dérégulé, comme sorti de ses gonds, *Le Retour du Prince* (Éditions La Contre Allée) est un livre incontournable pour comprendre de quoi le mot mafia est devenu le nom commun (écouter ici notre chronique audio) : d'un monde, le nôtre, où le conflit d'intérêts, cette prolifération des intérêts privés à l'abri de l'intérêt général, est de fait institutionnalisé ; où l'abus de pouvoir est ainsi légitimé, par accoutumance et résignation ; où la corruption devient « un code culturel qui façonne la forme même de l'exercice du pouvoir » ; où les plus hautes classes dirigeantes et possédantes pratiquent sans vergogne l'illégalité pour elles-mêmes.

Directeur de la publication : Edwy Plenel
www.mediapart.fr

Selon Scarpinato, la mafia des tueurs, cette « mafia militaire » issue des milieux populaires que chroniquent les médias, fait écran à la « haute mafia » qu'il a su démasquer au risque de sa vie dans ses enquêtes : ces politiciens, notables et financiers qui en sont les véritables bénéficiaires.



L'Italie mafieuse ne vous est pas étrangère, lancent à la face de l'Europe et du monde aussi bien Roberto Scarpinato que le journaliste Roberto Saviano, l'auteur du désormais célèbre *Gomorra* (voir ici son site personnel). Ce dernier ne cesse de s'étonner de l'indifférence ou de l'inconscience françaises vis-à-vis de la très concrète présence des diverses mafias italiennes en France, qui va de pair avec notre complaisance pour la criminalité corse (lire ici l'enquête du *Point* sur l'arrière-plan de la série télévisée "Mafiosa").

« Voilà ce qu'est la France, aujourd'hui : un carrefour, un lieu de négociations, de réinvestissement et d'alliances entre cartels criminels », écrit Saviano en préface de l'édition française de son dernier livre, message qu'il a répété dans les médias (ici et là). Mais, surtout, insiste-t-il, cette extension des mafias d'en bas va de pair avec les pratiques mafieuses d'en haut. C'est ainsi, souligne Saviano (dans un récent entretien à La Repubblica), que le système bancaire international

n'a guère fait la fine bouche, depuis la crise de 2008, pour récupérer et blanchir l'argent du crime afin de renflouer ses caisses et de trouver des liquidités.

C'est peu dire que la France, dont le parquet et ses procureurs ne sont pas, comme en Italie, indépendants du pouvoir exécutif, est en retard dans cette prise de conscience. Les anciennes rodomontades de Nicolas Sarkozy contre les paradis fiscaux, dont la liste noire fut ensuite blanchie comme par miracle, ont accompagné une démobilisation générale de l'État dans la lutte contre le crime financier et économique, d'où qu'il vienne. Le Service central de prévention de la corruption (SCPC), dont on a oublié jusqu'à l'existence, est devenu une coquille presque vide, en tout cas une structure impuissante comme l'admet son chef lui-même (lire son dernier rapport, de 2010).

Cette année, la Cour des comptes a sévèrement souligné les faiblesses de **Tracfin**, la structure administrative de renseignement financier créée pour lutter contre le blanchiment d'argent (son rapport est à télécharger ici en PDF). Et, tout récemment, l'OCDE s'est inquiétée des retards de la France en matière de lutte contre la corruption internationale, s'étonnant de la rareté des enquêtes et du manque de sanctions (à lire sur acteurspublics.com).

Pendant ce temps-là, les autorités américaines, pourtant peu suspectes de collectivisme confiscatoire, ont saisi l'opportunité de la crise pour renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Dans leur ligne de mire, la Suisse et ses banques, aujourd'hui dépositaires d'un tiers de la richesse mondiale manquante parce que détournée. Au nom de la souveraineté, qui est à la base du principe même de l'impôt et des recettes fiscales, les acteurs privés ne sont pas ménagés, notamment la banque UBS mise en cause par la justice américaine, tandis qu'un programme de dénonciation volontaire était mis en place. Mieux, le *Foreign Account Tax Compliance Act* (Fatca), qui entre en vigueur à partir de 2013, sème la panique sur les places financières helvètes car il contraint les établissements financiers,

MEDIAPART. fr

sous contrainte de sanctions aux États-Unis mêmes, à transmettre automatiquement leurs informations sur des Américains détenteurs de compte.

Qu'attend la France pour faire de même ? Qu'attendelle pour faire la guerre à l'évasion fiscale et combattre les paradis fiscaux ? Qu'attend-elle pour boycotter, en leur refusant toute commande publique, les sociétés, quelles qu'elles soient, qui ont des filiales dans ces enfers criminels? Qu'attend-elle quand l'impôt sur les bénéfices des entreprises n'est que de 25 % en moyenne en Europe contre 40 % aux États-Unis ? Qu'attend-elle quand on sait qu'en trente ans, avec la baisse de la part des salaires et la hausse des profits, ce sont quelque 150 % du PIB de l'ensemble des pays européens qui sont partis vers les marchés financiers? Qu'attend-elle quand la révolution industrielle, dont le numérique est le moteur, accroît ces déséquilibres, ses principaux oligopoles jouant à plein la carte des paradis fiscaux pour payer le moins d'impôt possible - le taux d'imposition affiché par Google est de 2,4 %!

En conclusion de son livre sur Les Paradis fiscaux (André Versaille éditeur), sous-titré Enquête sur les ravages de la finance néo-libérale, Nicholas Shaxson, dont la plume est accueillie aussi bien par le Financial Times que par The Economist, lance cette alerte : « Les paradis fiscaux sont un facteur déterminant de la façon dont le pouvoir politique et économique fonctionne dans le monde aujourd'hui. Ils permettent aux personnes, aux entreprises et aux pays les plus riches de conserver leurs privilèges, sans qu'il n'y ait pour cela aucune bonne raison. Les paradis fiscaux sont le théâtre où les millionnaires affrontent les pauvres, les multinationales les citoyens, les oligarchies les démocraties : à chaque fois, le plus riche l'emporte. »

Autrement dit, si une guerre acharnée ne leur est pas faite, avec constance et détermination, aucune politique socialement progressiste ne pourra durablement s'imposer, encore moins faire ses preuves. Car cet adversaire-là est déloyal, fourbe et secret, violent et puissant, sans frontières et sans états d'âme, tout comme l'est le crime organisé.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel **Directeur éditorial** : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro  $500\,631\,932\,RCS$  PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel**: contact@mediapart.fr **Téléphone**: + 33 (0) 1 44 68 99 08 **Télécopie**: + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.